

# Bordereau de signature

## DEL2017\_0014



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/02/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/02/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-02-07)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2017\_ 0014

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

\_\_\_\_\_

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 03 février 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le trois février, à 20 h 30,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 25 janvier 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.*

**PRÉSENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG (arrivée à 20h43), M. RATOUCHNIAK, Mme NEDJARI, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, Mme MONIER, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme VICTOR, M. ROSENMANN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

*Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à Mme NATALE.  
M. BARDET qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,  
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK,  
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI*

**ABSENTS** : Mme PELLICIOLI, M. KAPLAN, M. NGUYEN, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Carline VICTOR.

*Arrivée de M. TIENG à 20h43, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.  
Sortie de Mme CAMARA pendant le vote sur le point n°1 de l'ordre du jour.*

**Point n° 6 : Conclusion du marché public alloti n°2016/021 relatif à la fourniture de produits et petits matériels pour hygiène des locaux**

**Acquitté en PREFECTURE le 07/02/2017**

- suite DEL2017\_ 0014

Portant sur la conclusion du marché public alloti n°2016/021 relatif à la fourniture de produits et petits matériels pour hygiène des locaux (2)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles 32-1 et 42-1-a) de l'Ordonnance du 23/07/2015 et les articles 12-III, 25, 66 à 68, 78 à 80 du Décret du 25/03/2016 relatifs aux Marchés Publics,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Convention régissant les relations entre la Commune de Noisiel et le Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, approuvée par délibérations du Conseil municipal du 6 février 2015 et du Conseil d'administration du C.C.A.S. du 27 janvier 2015,

**VU** l'Avenant n°1 à ladite convention, approuvé par délibérations du Conseil Municipal du 18 mai 2015 et du Conseil d'administration du CCAS du 13 mai 2015, actant la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Commune et le C.C.A.S. dans un certain nombre de domaines d'achat, dont la restauration collective, la Commune étant désignée coordonnateur du groupement et chargée à ce titre, pour son compte et celui du CCAS, de la passation des marchés jusqu'à leur notification, chaque membre du groupement se chargeant ensuite de leur exécution pour ce qui le concerne,

**VU** la délibération n°DEL2015-0122 du 26 juin 2015 décidant le lancement et autorisant la conclusion, pour le compte de la Commune et celui du C.C.A.S. de Noisiel, du marché public n°2015/034 relatif à la fourniture de produits et petits matériels pour hygiène des locaux, passé sous forme d'Appel d'Offres Ouvert d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, fractionné, sans minimum sans maximum, alloti comme suit :

- Lot n° 1 : Petit matériel d'entretien / ménage général
- Lot n° 2 : Petit matériel d'entretien / restauration
- Lot n° 3 : Produits d'entretien / ménage général
- Lot n° 4 : Produits d'entretien / restauration
- Lot n° 5 : Ouate
- Lot n° 6 : Protections à usage unique

**VU** la décision du 19 janvier 2016 de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les marchés afférents, comme suit :

- Lot n°1 : société ARGOS
- Lot n°2 : société ARGOS
- Lot n°3 : société PAREDES
- Lot n°4 : société ARGOS
- Lot n°5 : société PAREDES
- Lot n°6 : société PAREDES

**VU** l'arrêté du Maire n°ARR2016-0067 du 18 mars 2016 déclarant la procédure sans suite pour motif d'intérêt général (pour erreur matérielle dans l'analyse des offres), s'agissant des marchés publics de fournitures n°2015/034-03 portant sur le Lot n°3 Produits d'entretien / Ménage général et n°2015/034-05 portant sur le Lot n°5 Ouate,

**VU** la délibération n°DEL2016-0148 du Conseil municipal du 30 septembre 2016 de retrait (résiliation pour motif d'intérêt général pour erreur manifeste d'appréciation) s'agissant des marchés publics de fournitures n°2015/034-02 portant sur le Lot n°2 Petit matériel / Restauration et n°2015/034-04 portant sur le Lot n°4 Produits d'entretien / Restauration, prise suite aux conclusions du Bureau du conseil aux collectivités et au contrôle de légalité commande publique de la sous-préfecture de Torcy par courrier en date du 07 juillet 2016,

- suite DEL2017\_ 0014

Portant sur la Conclusion du marché public alloti n°2016/021 relatif à la fourniture de produits et petits matériels pour hygiène des locaux (3)

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé simultanément, le 13 octobre 2016, au BOAMP et au JOUE sous la référence n°16-139908, portant sur le marché public de fourniture de produits et petits matériels pour hygiène des locaux (groupement de commandes Commune-CCAS), alloti comme suit :

- Lot n° 1 : Produits d'entretien / ménage général
- Lot n° 2 : Produits d'entretien / restauration
- Lot n° 3 : Petit matériel d'entretien / restauration
- Lot n° 4 : Ouate

**VU** la convocation de la Commission d'appel d'offres (CAO) adressée par courriel à ses membres le 13 janvier 2017 pour une réunion le 23 janvier 2017, à 16h30, salle des Commissions,

**VU** le tableau d'ouverture des plis,

**VU** le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir :

- Lots n°1 et 2 : valeur technique 40% - prix 30% - critères environnementaux 30%,
- Lot n°3 : valeur technique 40% - prix 35% - critères environnementaux 25%,
- Lot n°4 : valeur technique 35% - prix 35% - critères environnementaux 30%,

**VU** le procès verbal de la CAO réunie le 23 janvier 2017,

**CONSIDÉRANT** les 7 plis reçus dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au mardi 15 novembre 2016 à 12 heures) répondant chacun à l'ensemble des lots,

**CONSIDÉRANT** que toutes les offres reçues présentent les garanties et compétences nécessaires à la réalisation du marché,

**CONSIDÉRANT** la décision de la CAO d'attribuer, à l'unanimité de ses membres à voix délibératives, au regard des critères de jugement pondérés des offres susvisés :

- le Lot n°1, à la société ARGOS ORAPI HYGIENE SAS,
- les Lots n°2 et 3, à la société ODI SAS,
- le Lot n°4, à la société SANOGIA IDF SARL,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur RATOUCHNIAK, Maire-adjoint chargé des Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS,**

**PREND ACTE :**

- de la procédure d'appel d'Offres Ouvert , du 15 novembre 2016, lancée et menée par Monsieur le Maire pour le compte du Groupement de commandes Ville de Noisiel - Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, visant à la passation du marché public de fournitures alloti n°2016/021 relatif à la fourniture de produits et petits matériels pour hygiène des locaux,
- de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville du 23 janvier 2017 relative à son attribution,

**DÉCIDE** de conclure, pour son compte et celui du C.C.A.S. de Noisiel, les marchés publics relatifs à la fourniture de produits et petits matériels pour hygiène des locaux, de type accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum sans maximum, prenant effet à compter de leur date de notification pour une durée initiale allant jusqu'au 15 mai 2018, reconductible par voie tacite deux fois, comme suit : du 16 mai 2018 au 15 mai 2019 et du 16 mai 2019 au 15 mai 2020, suivants :

- marché n°2016/021 -01 Lot n° 1 : Produits d'entretien / ménage général, avec la Société ARGOS ORAPI HYGIENE, sise 12 rue Pierre Mendès France 69120 Vaulx-en-Velin,

- suite DEL2017\_ 0014

Portant sur la Conclusion du marché public alloti n°2016/021 relatif à la fourniture de produits et petits matériels pour hygiène des locaux (4)

- marchés 2016/021-02 Lot n° 2 : Produits d'entretien / restauration et 2016/021-03 Lot n° 3 : Petit matériel d'entretien / restauration, avec la Société ODI, sise 17 avenue Nobel - ZI Val de Seine - 92393 Villeneuve la Garenne,

- marché n°2016/021-04 Lot n° 4 : Ouate, avec la Société SANOGIA IDF sise 29-31 boulevard de la Muette 95140 GARGES LES GONESSES.

DIT que les crédits correspondants aux besoins de chaque membre du Groupement seront inscrits aux Budgets 2017 et suivants respectifs.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ces marchés de fournitures.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.  
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 07 FEV. 2017  
Publié le 07 FEV. 2017

Acquitté en PREFECTURE le 07/02/2017